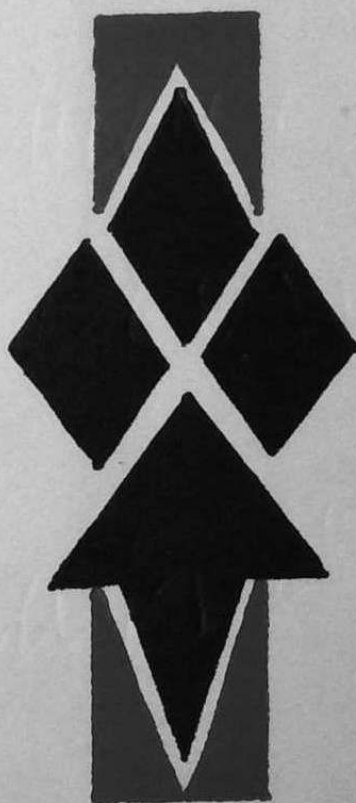


BRETAGNE
ET
CULTURE



nominoë

fondateur de
l'état BRETON

collection
d'études historiques

BRETAGNE ET CULTURE



nominoë

fondateur

de l'état breton

par

h. poisson

collection d'études historiques
(sous la direction de h. pungier)

CHAPITRE PREMIER

MISSUS IMPERATORIS

Dans la vie des nations apparaissent des hommes marqués par la Providence pour accomplir de grandes choses et dont on ignore parfois l'origine. C'est bien le cas pour Nominoë, libérateur de la Bretagne, au ix^e siècle. Qui était-il ? noble ou paysan ? Quel fut son lieu de naissance ? Questions sans réponse. D'après certains chroniqueurs francs qui le détestaient — on verra pourquoi — c'était un pauvre hère, simple cultivateur, qui eut la bonne fortune de trouver un trésor dans son champ. Devenu riche, habile à tromper, il se fit l'ami des puissants du jour. S'il en était ainsi, cela ne diminueraient en rien la valeur d'un homme qui sut s'élever, comme on dit, à la force des poignets pour accomplir une œuvre qui a défié les siècles. D'après Pierre le Baud, vieil historien breton, écho des traditions nationales, Nominoë serait descendant d'un prince breton qui aurait régné sur l'un des pays de Bretagne au temps où elle n'était pas encore unifiée. Cela paraît plus vraisemblable. Dans ce

cas ce ne serait pas un petit mérite d'avoir fait taire des rivalités qui avaient failli mener le pays à la ruine et d'avoir su faire comprendre le bienfait de l'unité à des seigneurs toujours prêts à empiéter sur le voisin.

Quoi qu'il en soit Nominoë apparaît pour la première fois dans l'histoire de la Bretagne au moment où elle semble prête à être effacée du rang des Nations. Charlemagne a réussi à imposer aux chefs bretons le tribut ; c'est le premier pas vers l'assimilation. Sous le successeur du Grand Empereur d'Occident, Louis le Débonnaire, les Bretons conduits par un chef énergique, Morvan, ont tenu en échec pendant quelque temps les armées franques, mais celles-ci ont semé partout la ruine (818). C'est en triomphateur que Louis le Débonnaire qui s'était mis à la tête de ses troupes rentra dans ses Etats. Quatre ans plus tard, en 822, une nouvelle tentative fut faite par Wiomarc'h, comte de Léon pour affranchir la Bretagne ; l'empereur revint à la tête de son armée, mâta une seconde fois la révolte et reçut la soumission de nombreux chefs bretons et même celle de Wiomarc'h. La lutte était inégale : les révoltes sporadiques n'avaient qu'un seul résultat appréciable : montrer que le sentiment national des Bretons n'était pas mort.

Pour mettre fin à ces révoltes qui malgré tout constituaient un danger pour un fragile empire comme était le sien, Louis le Débonnaire se montra habile politique en confiant le gouvernement de la Bretagne, non plus à un comte franc, comme il l'avait fait jusqu'alors, mais à un prince bre-

ton, et ce Breton fut précisément Nominoë qu'il avait nommé Comte de Vannes en 819 et auquel il donna en 826 le titre de *Missus Imperatoris*, et par là l'autorité suprême dans toute l'Armorique bretonnante — c'est-à-dire la Bretagne d'aujourd'hui, moins les comtés de Rennes et de Nantes. Nominoë prêta serment de fidélité à l'empereur et ne prit pas part à la révolte de Wiomarc'h. Il s'opposa à toute entreprise subversive, soit de la part des princes bretons, soit de la part des Comtes francs de Rennes et de Nantes toujours prêts à faire incursions et rapines sur le territoire, confié à sa garde, ne manquant pas d'ailleurs de recourir à l'empereur si besoin était. C'était un rôle négatif, si l'on veut, mais les Bretons purent jouir de la paix depuis 825 jusqu'à 840, année de la mort de Louis le Débonnaire.

Peut-on connaître à mille ans de distance les intentions d'un homme qui vivait à une époque où les documents sont rares et où les Bretons avaient plus à guerroyer qu'à écrire ? C'est nécessairement très difficile. Cependant si on juge un arbre à ses fruits, il est permis de préjuger les intentions d'un homme aux œuvres qu'il a accomplies, compte tenu cependant d'événements qui peuvent l'orienter dans telle ou telle direction. Il est évident que si l'Empire de Charlemagne avait reposé sur des bases solides, que si le successeur de Louis le Débonnaire en Gaule, Charles le Chauve, avait été un prince de valeur, maître d'un royaume supérieurement unifié et administré, Nominoë aurait eu de la peine à réaliser un plan déterminé d'avance ; les circonstances lui

auraient été défavorables. Mais le génie de Nominoë, c'est, semble-t-il, d'avoir prévu que l'immense empire de Charlemagne s'écroulerait, qu'il se désagrègerait. Déjà sous le règne de Louis le Débonnaire, les craquements se faisaient sentir de toutes parts, les drames de la famille impériale, les luttes qu'était obligé de soutenir l'empereur contre ses propres fils ou celles que ces derniers provoquaient entre eux ne pouvaient aboutir qu'à la ruine. Lorsque le fruit serait assez mûr pour se détacher de l'arbre, il fallait être prêt à l'action décisive, et avoir derrière soi un peuple discipliné pour soutenir les épreuves d'une libération. Etant donné le résultat, on peut penser que telle fut l'ambition de Nominoë et qu'il fut servi par les circonstances. En attendant il eut fort à faire pour en arriver là tant du côté des seigneurs bretons que du côté des seigneurs franks. Entrer dans les luttes qu'il eut à soutenir contre eux ne serait que souligner la légèreté ou la mauvaise foi de ses adversaires.

CHAPITRE II

EXPANSION BRETONNE VERS LE SUD-EST.
FONDATION DE L'ABBAYE DE REDON

Lorsque Nominoë fut nommé légat de l'Empereur en Bretagne, le territoire qu'il gouvernait était limité à l'est par les Comtés de Rennes et de Nantes, suivant une ligne qui partait de l'embouchure du Couesnon, dessinant la frontière du Pays de Dol, descendant vers le sud en passant entre Hedé et Tinténiac, Saint-Gilles et Pleumeleuc pour rejoindre la Vilaine vers Guichen et continuer jusqu'à Langon. Si le pays breton formait un ensemble assez compact, il n'en était pas de même au sud entre Langon et l'embouchure de la Vilaine où existait une sorte de *no man's land* par où s'engouffraient les armées franques pour porter la guerre et la dévastation au cœur même de la Bretagne. Des colonies bretonnes s'étaient avancées dans les régions de Carentoir, Comblessac, Bains-sur-Oust, Langon dont les tierns ou chefs de plous portaient des noms authentiquement celtes, mais Vannes n'é-

tait encore qu'une cité gallo et le Vannetais oriental jusqu'à la Vilaine restait sous la domination franque.

Nominoë eut-il personnellement la pensée de fermer cette brèche dans la défense bretonne ? Il est difficile de le savoir, mais s'il l'eut, un événement providentiel le servit à souhait. Un prêtre, Archidiacre de Vannes, du nom de Convoïon, désireux de mener la vie monastique, se mit à la recherche d'un endroit solitaire où il pourrait réaliser son pieux désir. Il crut le trouver dans un territoire désert entouré de collines qui s'abaissent jusqu'au confluent de l'Oust et de la Vilaine. C'était une sorte de presqu'île entourée de prairies recouvertes d'eau une grande partie de l'année, dépendant de la paroisse de Bains-sur-Oust dont le chef était un certain Ratuili. Avec cinq compagnons aux noms bien bretons : Conhoiarn, Tethwiur, Louhemel, Wincalon et Condoloc, il vint trouver Ratuili en son domaine de Les-Fau, pour obtenir l'autorisation d'établir un monastère sur le territoire qui est devenu la ville de Redon. Ratuili accorda l'autorisation sans difficulté. Mais des seigneurs de moindre importance cherchèrent querelle à Convoïon et à ses moines, prétendant qu'ils s'étaient établis sur un terrain leur appartenant. Convoïon porta sa cause devant Nominoë qui ratifia la donation de Ratuili. Les Comtes franks d'autre part ne virent pas sans inquiétude l'établissement d'une colonie bretonne sur un poste stratégique qu'ils considéraient comme très important et qui l'était en effet et se plaignirent à l'empereur Louis le Débonnaire. Celui-ci n'écou-

ta d'abord que trop facilement les plaintes de ses leudes, et n'aurait sans doute jamais ratifié l'installation d'un monastère là où Convoïon le désirait. Mais Louis le Débonnaire n'était déjà plus à même de gouverner son empire ; ses fils s'étaient révoltés contre lui et l'avaient fait prisonnier, convoitant chacun leur part d'héritage. Nominoë profita de cette circonstance pour concéder définitivement le territoire choisi par Convoïon au nom même de Louis le Débonnaire : « Considérant les angoisses, les tribulations de l'Empereur Louis, en ce temps où les ruines s'accumulent, annonçant la fin des temps, je fais cette donation aux religieux de Redon pour que Dieu touché par leurs prières, daigne venir en aide à l'empereur, en considération de cette aumône faite en son nom. » C'était habile de la part de Nominoë. En effet l'Empereur Louis, remis en liberté, ne pourrait que confirmer cette donation qui témoignait de la fidélité de son Légat en Bretagne à l'égard de sa personne ; ce qui arriva. Mais en même temps Nominoë montrait que la foi jurée à l'empereur ne le liait pas à ses fils et qu'un jour il prendrait sa liberté.

Les moines de Redon prirent la règle de saint Benoît pour se conformer aux désirs de l'Empereur ; les vocations et les donations affluèrent et autour du monastère s'établirent des colonies bretonnes, à la grande inquiétude des Comtes franks ; ils comprenaient qu'ils avaient été joués par Nominoë et que l'établissement d'un monastère en ce lieu précis était plus redoutable qu'une forteresse par l'influence qu'il exerçait autour de

10 NOMINOE, FONDATEUR DE L'ÉTAT BRETON

lui. L'élan était donné, d'autres colonies bretonnes s'installèrent dans ce territoire, débordèrent sur la rive droite de la Vilaine jusqu'à Guérande. Ceci se passait vers 832-833.

CHAPITRE III

NOMINOE

REND LA BRETAGNE INDÉPENDANTE. VICTOIRE DE BALLON (845)

Louis le Débonnaire mourut en 840. On n'a pas à rappeler ici toutes les circonstances qui entraînent le démembrement de l'Empire de Charlemagne, partagé entre ses trois fils. A l'un d'entre eux, Charles le Chauve, fut dévolue une grande partie de l'ancienne Gaule, sous la suprématie de l'un de ses frères, Lothaire, qui portait le titre d'empereur, mais dont le pouvoir était plus nominal que réel. Les trois frères entrèrent en lutte presque aussitôt après la mort de leur père et disputèrent le titre d'empereur à Lothaire. Tout d'abord Nominoë hésita à entrer ouvertement en lutte contre Charles le Chauve, et lorsque celui-ci vint au Mans pour soumettre les habitants révoltés contre son autorité (avril 841) Nominoë lui offrit des présents et fit acte de soumission, ne jugeant pas opportun de compromettre un avenir encore incertain par une

manœuvre maladroite. Mais lorsque la crise éclata, c'est-à-dire lorsque Charles le Chauve et son frère Louis le Germanique entrèrent en lutte contre Lothaire et l'eurent vaincu à la sanglante bataille de Fontanet (25 juin 841), une des plus meurtrières de tous les temps, Nominoë se regarda comme délié de tout serment à Lothaire, car en fait l'empire de Charlemagne avait vécu. Charles le Chauve avait lui-même levé l'étendard de la révolte. C'est alors que le prince des Bretons envahit les marches gallo-franques et s'allia au Comte Lambert à qui Charles le Chauve avait refusé le Comté de Nantes au profit de Rainaud, autre Comte franc. Lambert défait Rainaud sur les bords de l'Isar près de Blain, le tua au cours de la bataille et s'empara de Nantes sans pouvoir cependant s'y maintenir longtemps. Il ne s'y trouvait plus quand les pirates normands, remontant le cours de la Loire, envahirent la ville, la pillèrent et tuèrent les fidèles qui se trouvaient réunis dans la Cathédrale avec leur évêque Gohard (juin 843). Après la retraite des Normands, Lambert vint réoccuper la ville et imposa sa domination sur tout le pays environnant. Ces événements remplirent l'année 843.

Pendant ce temps Nominoë s'était avancé vers Le Mans, mais au cours de l'année 844 il avait été obligé de revenir en arrière pour repousser une autre descente des Normands. Il sut profiter des difficultés au milieu desquelles Charles le Chauve se débattait pour rompre des liens de dépendance qui pouvaient l'attacher à l'empire. Le Carolingien voulut en finir une bonne fois avec les Bretons. Il réunit une forte armée au

début du printemps 845 et s'avança vers la Bretagne. Il franchit la Vilaine aux environs de Langon. Nominoë renonça à défendre la ligne du fleuve, n'ayant pas de forces suffisantes à opposer aux troupes de Charles le Chauve, mais il les attira vers le confluent des deux rivières l'Oust et l'Aff dont les abords étaient constitués par des marais. Il y avait à quinze cents mètres au nord de Bains-sur-Oust un terrain favorable d'où il n'y aurait qu'un pas à faire pour trouver dans ces marais une retraite inaccessible. Dans les derniers jours de juin 845, près d'un monastère appelé *BALLON*, entouré de landes propices aux manœuvres de cavalerie se déroula la bataille qui allait libérer la Bretagne du joug franc. Les forces en présence n'étaient pas égales, les Francs avaient une supériorité numérique écrasante. Seule l'habileté dans la manœuvre pouvait compenser du côté breton la faiblesse des effectifs.

« L'usage des Bretons au IX^e siècle était de combattre à cheval, montés sur des bidets maigres et agiles, dont le pied ferme ne reculait devant aucun obstacle et ne glissait point au mauvais pas. Du dos de leurs légères montures, les combattants lançaient sur l'ennemi, tout en restant à distance, une grêle de traits et de javelots, puis fuyaient dans toutes les directions. Les suivait-on, ils se retournaient bientôt, se reformaient par pelotons, revenaient à la charge et criblaient de dards l'ennemi lancé à leur poursuite. Ainsi firent les Bretons à Ballon. Charles le Chauve crut d'abord pouvoir leur opposer avec succès sa grosse cavalerie ; au premier choc des Bretons, ayant reçu en plein leur grêle de jave-

lots, elle fut obligée de céder et se cacha toute décimée derrière les bataillons franks. Ceux-ci restèrent dès lors exposés aux coups des Bretons. Les Francs, lourdement armés, habitués à combattre à pied avec la hache et l'épée, ne savaient comment s'y prendre pour fuir et esquiver un ennemi toujours voltigeant et insaisissable. S'ils demeuraient en colonnes pour les repousser, l'escadron volant se dispersait sur leurs flancs et les harcelait sans relâche.

« Après une journée de combat la nuit vint, les deux armées couchèrent l'une en face de l'autre. Les Francs purent compter leurs pertes, elles étaient immenses. Le lendemain, la bataille ayant duré jusqu'au soir, elles furent encore plus graves. Terrifié par ce désastre, Charles le Chauve perdit le sens, quitta le camp pendant la nuit à l'insu des troupes et s'enfuit jusqu'au Mans. Le matin du troisième jour, la nouvelle de ce lâche départ vole parmi l'armée qui, elle-même épouvantée, se met à battre en retraite. A peine les Bretons ont-ils aperçu ce mouvement qu'ils se précipitent sur le camp des Francs pour le piller et poursuivre les débris de l'armée vaincue. » (D'après De La Borderie, *Histoire de Bretagne*, t. II, pp. 48-49.) Un immense butin fut la récompense immédiate de cette victoire. Quant aux conséquences politiques, elles furent d'une portée incalculable : *La Bretagne est née à Ballon.*

Charles le Chauve revenu de sa stupeur songea à prendre sa revanche. Il rassembla une autre armée ; le 19 octobre 845 il était à Rennes, mais il jugea qu'il était trop tard pour entreprendre

une action d'envergure et d'autres soucis l'appelaient ailleurs. Il remit la revanche à l'année suivante. En fait il n'osa pas affronter ses troupes à celles de Nominoë et proposa la paix. Pour le moment, le chef des Bretons n'obtenait pas d'extensions territoriales, mais Charles le Chauve lui reconnaissait une véritable indépendance dans les limites de la principauté que Louis le Débonnaire lui avait confiée.

que le chef breton avait inspirée au pays où régnaient les Francs.

Nominoë mort, qu'allait devenir son œuvre ? Il avait un fils, Erispoë, animé des mêmes intentions que lui et qui poursuivit la lutte contre la royauté carolingienne avec succès. Charles le Chauve pensa que le moment était venu pour rétablir une situation compromise, pour reprendre les Comtés de Rennes et de Nantes et asservir le reste de la Bretagne. Erispoë l'attendit aux environs du Grand-Fougeray et lui livra bataille le 22 août 851. Le résultat fut désastreux pour Charles le Chauve ; la même tactique qui fut employée à Ballon par les Bretons réussit dans les mêmes conditions et le résultat fut identique. Le Carolingien, obligé de s'enfuir vers Angers, laissa de nombreux morts sur le terrain. A la suite de cette seconde victoire des Bretons, Charles le Chauve reconnut définitivement la perte des Comtés de Rennes et de Nantes. Erispoë ne s'en tint pas là et quelques années après Charles le Chauve lui abandonnait une partie du Maine et de l'Anjou jusqu'à la Mayenne. Salomon, successeur d'Erispoë en 857, agrandit encore le domaine de ses prédécesseurs : il reçut de Charles le Chauve le Comté de Coutances avec toutes ses dépendances et put s'intituler : *Roi de Bretagne et d'une partie des Gaules*. Il est bien évident que ces extensions territoriales n'auraient pu se réaliser sans l'initiative de Nominoë, sans l'esprit de discipline qu'il avait réussi à donner aux chefs bretons, basé sur le sentiment de l'unité nationale.

CHAPITRE IV

EXTENSIONS TERRITORIALES

L'œuvre de Nominoë n'était pas achevée. L'impuissance où se trouvait Charles le Chauve de protéger ses propres Etats, était trop grande pour que Nominoë n'en profitât pas. Ce n'était pas assez d'avoir rendu la Bretagne indépendante de fait, il fallait la protéger et l'étendre vers l'Est. A cette tâche Nominoë s'employa dans les dernières années de sa vie. Il s'empara des Comtés de Rennes et de Nantes (850) et s'en alla ravager le Maine et l'Anjou, comptant donner ces provinces à son allié Lambert en compensation du Comté de Nantes. En 851, Nominoë était maître de la Bretagne dans les limites actuelles et c'est au cours d'une incursion militaire du côté de Chartres qu'il mourut subitement (7 mars 851). Les chroniqueurs francs virent en cette mort soudaine un châtement divin et créèrent une légende autour de son trépas ; les moines de Saint-Florent lui imputèrent l'incendie de leur monastère, en réalité œuvre des Normands. C'est dire la terreur

CHAPITRE V

NOMINOË ET L'ÉGLISE DE BRETAGNE

*Consécration de la Royauté bretonne.**Déposition des évêques francs*

Pour consolider le fruit de ses victoires, Nominœ avait besoin de l'appui de l'Eglise. C'est l'Eglise qui avait consacré l'Empire d'Occident en couronnant Charlemagne, il faut se le rappeler. Avoir l'assentiment des évêques résidant en Bretagne n'était pas chose facile pour Nominœ, car ceux-ci étaient des Francs tout dévoués à Charles le Chauve. Il importait donc de les évincer. Mais cela ne pouvait se faire sans l'assentiment de Rome et il fallait trouver des raisons valables pour les déposer. Pour ce faire Nominœ trouva un précieux auxiliaire dans la personne de Convoïon, qu'on honore comme un saint. Convoïon avait été archidiacre d'un évêque franc à Vannes et sans doute avait-il remarqué des procédés blâmables au point de vue ecclésiastique dans le comportement des évêques.

Il est vraisemblable même que le spectacle de ces agissements qu'il blâmait avait été pour beaucoup dans l'orientation de sa vie et l'avait poussé vers la vie monastique, loin de toute compromission avec le monde. Convoïon exposa un jour à Nominœ que les prélats francs qui occupaient les sièges de Bretagne n'étaient rien moins que des simoniaques qui vendaient les Saints Ordres à prix d'argent, chose qui avait toujours été regardée par l'Eglise comme une chose grave digne de sanctions. Porter une pareille accusation à Rome et la justifier, c'était obtenir sûrement la déposition des évêques coupables de cette impiété. Nominœ envoya Convoïon à Rome pour soutenir cette accusation et demander, dit la Chronique de Nantes, la reconnaissance de sa royauté sur la Bretagne. De leur côté les évêques accusés de simonie chargèrent deux des leurs d'aller défendre leur cause en Cour de Rome (847). Le Pape Léon IV examina l'affaire au cours d'un synode et renouvela les condamnations portées contre les simoniaques ; les évêques francs, pour leur défense, alléguèrent qu'ils ignoraient les canons de l'Eglise, ce qui paraît assez peu vraisemblable. Nominœ retint la condamnation de principe, mais comme un évêque en définitive ne pouvait alors être déposé que par un tribunal composé de douze prélats ou par une sentence appuyée de soixante-douze témoignages, le prince breton réunit à Coëtlen, résidence qu'il possédait à Saint-Congar, une assemblée où devant les témoins, les évêques avouèrent s'être livrés à des pratiques de simonie. Il est difficile de savoir à distance s'ils le firent sous le coup de la crainte ;

quoi qu'il en soit ils déposèrent les insignes de leur charge et Nominoë en profita pour les faire remplacer.

Une chapelle rappelle le souvenir du retour de Convoïon en Bretagne après sa mission à Rome. A une centaine de mètres de la bifurcation des routes se dirigeant vers Sixt et Bruc en la paroisse de Bains-sur-Oust, et qui pourraient marquer la rencontre des voies romaines de Rieux à Corseul et de Rieux à Rennes, s'élève une chapelle en l'honneur de saint Marcellin. Lorsque Convoïon, revenant de Rome, arriva sur les confins de la paroisse de Bains-sur-Oust, Nominoë vint au devant de lui, avec une suite nombreuse. Convoïon était porteur d'une insigne relique du Pape Martyr saint Marcellin que Léon IV en marque de bienveillance avait prié de remettre au prince breton. Celui-ci voulut lui-même la porter jusqu'au monastère de Redon. C'était un dimanche de février 848. En mémoire de cet événement fut élevée une chapelle à l'endroit de la rencontre, à quelques centaines de mètres du lieu de la bataille de Ballon marqué maintenant par une croix de schiste et par un tumulus surmonté lui-même d'une petite croix. Ce dernier a été érigé lors des fêtes en l'honneur de Nominoë qui se déroulèrent en 1952 à Bains-sur-Oust lors de l'inauguration de sa statue, œuvre du sculpteur R. Tulou.

Erection de l'Archevêché de Dol

A l'annonce de la déposition des évêques francs, l'Eglise de Gaule prit fait et cause pour

eux et en particulier l'Archevêque de Tours qu'on n'avait pas consulté et qui ne voulait pas reconnaître l'élection de prélats bretons sur des sièges de sa province. Nominoë voulut couper les liens qui unissaient les évêques de Bretagne avec ceux de la Gaule par l'intermédiaire du Métropolitain de Tours et dans ce but il créa l'Archevêché de Dol avec suffragants Quimper, Vannes, Saint-Pol-de-Léon, Aleth. Jusqu'alors les évêques-abbés de Saint-Brieuc et de Tréguier avaient une juridiction sur des territoires assez mal délimités. Ceux-ci furent précisés et les titulaires de ces deux sièges devinrent eux aussi suffragants de Dol. Que valait l'érection de cette Métropole au point de vue canonique ? Naturellement les Archevêques de Tours ne l'acceptèrent jamais. Les Papes laissèrent couler trois siècles et demi avant de trancher la question et il arriva qu'il donnèrent le pallium à quelques titulaires de l'Archevêché de Dol. Deux causes renforcèrent la position de Dol : la restauration religieuse entreprise par Grégoire VII et soutenue par les Ducs de Bretagne et l'influence de la royauté anglaise dans la lutte entre Capétiens et Plantagenets. Le conflit prit fin en 1199 au bénéfice de Tours, mais l'érection de l'Archevêché de Dol avait placé le clergé breton hors de l'influence de Tours qui se trouvait sous la tutelle du Roi de France. Cette situation de fait a aidé à maintenir l'Eglise de Bretagne sous l'influence directe de Rome jusqu'à la Révolution française, ce qui, en maintes circonstances, fut bénéfique pour la Bretagne.

Nominoë, on ne peut mieux résumer son œuvre qu'en citant le grand historien breton, Arthur de la Borderie :

« Nos vieux saints avaient fondé le peuple breton du continent. Mais ce peuple restait divisé en principautés qui devaient avec le temps se trouver absorbées par la monarchie carolingienne.

« De ce peuple sans cohésion, Nominoë fit un corps unique, une nation capable de défendre contre toute attaque sa vie et sa liberté.

« Voilà le service que Nominoë a rendu à la Bretagne et aux Bretons de tous les temps ; car si nous-mêmes, aujourd'hui, nous pouvons nous parer de ce nom, c'est à lui que nous le devons.

« Quand on regarde aux moyens qu'il a mis en œuvre, on ne sait ce qu'on doit le plus admirer, ou la longue et difficile préparation menée avec habileté et patience, ou l'exécution rapide et foudroyante de la bataille de Ballon où il lança la nation tout entière sur l'armée carolingienne.

« Ce qui est plus remarquable encore peut-être, c'est l'enchaînement logique des actes et des pensées, des exploits et des desseins de ce grand homme. Ce qu'il a voulu, il l'a exécuté.

« Il a voulu la Bretagne indépendante, il l'a faite indépendante ; il a voulu fonder sur une base solide et durable la royauté bretonne, il l'a fondée ; il a voulu fortifier et ensuite étendre les frontières de la Bretagne de façon à écarter loin du cœur les coups des envahisseurs, il a réussi.

CHAPITRE VI

COURONNEMENT DE NOMINOË
DANS LA CATHÉDRALE DE DOL (848)

Lors de son retour en Bretagne après sa mission à Rome, saint Convoion remit à Nominoë de la part du Pape Léon IV une couronne d'or, insigne qui montrait que le Pape reconnaissait en lui le chef de la Bretagne et son indépendance à l'égard de Charles le Chauve. Nominoë convoqua à Dol tous les chefs militaires et ecclésiastiques pour la cérémonie du couronnement. D'après Pierre Le Baud, le chef breton se fit marquer de l'onction sainte par l'Archevêque de Dol et imposer sur sa tête la couronne d'or qu'il avait reçue du Pape. Il ne prit pas cependant le titre de Roi. Ses deux successeurs Erispoë et Salomon le portèrent, mais la cérémonie du couronnement fut la consécration par l'Eglise de Bretagne de la souveraineté des princes bretons.

L'œuvre de Nominoë

Après avoir rappelé ce que la Bretagne doit à

Après Dieu, le génie sait maîtriser à ce point les circonstances et plier les faits extérieurs à son vouloir. Et son œuvre a duré et dure encore. Aussi à juste titre peut-on lui décerner le titre de Père de la Patrie. » (D'après La Borderie, *Histoire de Bretagne*, t. II, p. 66.)

CHAPITRE VII

LE TRIBUT DE NOMINOË

La légende s'est emparée de Nominoë. Son œuvre a été trop éclatante pour ne pas inspirer le génie populaire à broder sur la trame de l'histoire. Nominoë a eu sa geste. Hersart de Villemarqué l'a recueillie et sans doute embellie. L'a-t-il créée de toute pièce comme certains le lui reprochent ? Peu importe ; dans ce cas d'ailleurs il faudrait l'en remercier d'avoir écrit une poésie épique, à la taille de Nominoë. Malheureusement la traduction française ne peut rendre le cliquetis des mots, comme celui de deux épées qui se rencontrent et qui font jaillir des éclairs.

I

Karo, le fils de l'ozac'hmeur des monts d'Arrée, est allé à Rennes porter le tribut à l'Intendant

du Roi Charles-le-Chauve. Il manquait trois livres sur cent au plateau de la balance.

« L'Intendant a dit : Ta tête, vassal, fera le poids.

« Et tirant son épée il a coupé la tête de Karo.

« Puis il l'a prise par les cheveux et l'a jetée dans la balance. »

On vient rapporter ce monstrueux forfait au père de Karo :

« Le vieux chef de famille à ces mots pensa s'évanouir.

« Sur le rocher il tomba rudement, en cachant son visage avec ses cheveux blancs.

« Et la tête dans ses mains, il s'écria en gémissant : Karo, mon fils, mon pauvre cher fils. »

II

Le vieux chef de famille vient demander justice à Nominoë. Celui-ci revient de la chasse. On lui raconte le forfait du Frank.

« — Nous venons savoir de vous s'il est une justice, s'il est un Dieu au Ciel et un chef en Bretagne.

« — Il est un Dieu au Ciel, je le crois, et un chef en Bretagne, si je puis.

« — Celui qui veut, celui-là peut ; celui qui peut chasse le Frank.

.....

« Il vengera vivants et morts et moi et Karo mon enfant...

« Décapité dans sa fleur et dont la tête, blonde comme du mil, a été jetée dans la balance pour faire le poids.

« Et le vieillard de pleurer et ses larmes coulèrent le long de sa barbe grise.

« Et elles brillèrent comme la rosée sur un lis, au lever du soleil.

(Hag hen da oela, ken a iez
He zaerou beteg he varo glaz
Ken a lugerne evel gliz
War vleun lili, pa strink an deiz.) »

Nominoë jure alors de venger la mort de Karo.

III

Nominoë est allé au bord de la mer pour y ramasser des cailloux, « il a ferré d'argent poli son cheval, et il l'a ferré à rebours et il est allé payer le tribut en personne, tout prince qu'il est.

« — Ouvrez à deux battants les portes de Rennes, que je fasse mon entrée dans la ville.

« On le fait entrer au château, on veut mettre son cheval à l'écurie et on l'invite à souper.

« — Venez souper et tout d'abord laver...

« — Je laverai dans un moment, seigneur, quand le tribut sera pesé.

« On pèse les deux premiers sacs, il y a le poids.

« Le troisième sac que l'on pesa : — Ohé ! ohé ! le poids n'y est pas.

« Lorsque l'intendant vit cela, il étendit la main sur le sac.

« Il saisit vivement les liens, s'efforçant de les dénouer.

« — Attends, attends, seigneur intendant, je vais les couper avec mon épée.

« A peine il achevait ces mots que son épée sortait du fourreau.

« Qu'elle frappait au ras des épaules la tête du Frank courbé en deux.

« Et qu'elle coupait chair et nerfs et une des chaînes de la balance de plus.

« Oa ked he gomz peurlavaret
Pa oa he gleze diwennet
Ha gand penn ar Gall daoubleget
Rez he ziou-skoa skoi en deuz gret
Ken 'droc'haz kig hag elfeien
Ha sug eur skudel c'hoaz oc'h penn.

« La tête tomba dans le bassin et le poids y fut bien ainsi.

« Mais voilà la ville en rumeur : — Arrête, arrête l'assassin !

« — Il fuit ! il fuit ! portez des torches : courons vite après lui !

« — Portez des torches, vous ferez bien : la nuit est noire et le chemin glacé.

« Mais je crains fort que vous n'usiez vos chaussures à me poursuivre.

« Vos chaussures de cuir bleu doré ; quant à vos balances, vous ne les userez plus.

« Vous n'userez plus vos balances d'or en pesant les pierres des Bretons (1). »

H. POISSON.

(1) *Barzaz-Breiz*, H. DE LA VILLEMARQUÉ, 6^e édition 1867.

TABLE DES MATIÈRES

CHAPITRE PREMIER

<i>Missus imperatoris</i>	3
---------------------------------	---

CHAPITRE II

Expansion bretonne vers le Sud-Est	7
---	---

CHAPITRE III

Nominoë rend la Bretagne indépendante..	11
---	----

CHAPITRE IV

Extensions territoriales	16
--------------------------------	----

CHAPITRE V

Nominoë et l'Eglise de Bretagne	18
---------------------------------------	----

CHAPITRE VI

Couronnement de Nominoë	22
-------------------------------	----

CHAPITRE VII

Le tribut de Nominoë	25
----------------------------	----

